

Agreste Réunion

Numéro 12 - Août 2006
Prix : 1,50 euro

DONNEES AGRICOLES ET RURALES - JUILLET 2006

Convention canne 2006-2015

La convention tripartite " Industriels, Planteurs, Etat " a été signée le 4 juillet 2006. Elle définit les règles dont la filière se dote dans le cadre d'un accord interprofessionnel appliquant les dispositions de la nouvelle OCM sucre et détaille les modalités d'attribution des aides publiques pour les 9 campagnes à venir.

En résumé :

- Le prix de base industriel est maintenu à 39,09 euros / t à 13,8 de richesse toujours modulable selon le coefficient de bonification-réfaction (art. 8).
- Une prime supplémentaire, dite bagasse-production (art. 10), s'ajoute en fonction du tonnage total de canne livré (1,30 à 2,00 euros / t). Elle pourrait être réajustée en cas de nouvelles valorisations de coproduits.
- Une prime de soutien aux planteurs cultivant la canne en zones difficiles (environ 2 euros /t, soit 1 million

d'euros globalement) est instaurée (art.11).

- L'aide de l'Etat à la production varie de 7,4 euros / t à 21,4 euros / t par tranche de tonnage livré pour les agriculteurs à titre principal, ce qui représente jusqu'à 34,72 millions d'euros par an. Un acompte forfaitaire, fonction de la surface exploitée, est versé début octobre et le solde en février (art.15).

- L'Etat verse aux industriels une aide d'adaptation à la réforme de l'OCM sucre ainsi qu'une aide de soutien logistique pour les sociétés exportant vers l'Union Européenne. (art. 16).

- Un plan de modernisation et de développement de la filière canne sera élaboré par la filière(art. 17).

- Un dispositif de soutien à la replantation de 1 000 euros / ha ou 2 000 euros / ha (avec amélioration foncière) est versé par les industriels (art. 18).

- L'aide au transport est revalorisée (+ 10 %). Elle varie de 3,52 à 6,04 euros / t selon l'éloignement (art. 19).

- Dans le cadre du programme de développement rural 2007-2013, le dispositif de l'Indemnité Compensatrice de Handicap Naturel est poursuivi. Par ailleurs, une mesure agro-environnementale destinée à encourager une culture durable de la canne sera proposée, ainsi qu'une aide publique à la replantation (art. 20).

- Enfin, l'Europe verse aux industriels une aide forfaitaire d'adaptation de l'industrie sucrière des DOM pendant toute la période(art.21).

Au total, les crédits de l'Union Européenne et de l'Etat au bénéfice de la filière canne - sucre de La Réunion représentent sensiblement **850 millions d'euros**.

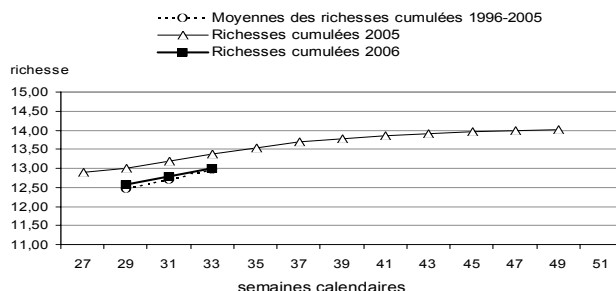
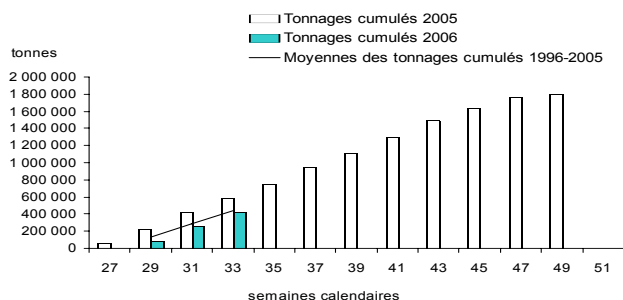
Productions végétales

DEMARRAGE DE LA CAMPAGNE CANNE 2006/2007

La campagne de canne à sucre a commencé le 10 juillet à l'usine de Bois-Rouge et le 17 juillet à l'usine du Gol.

A mi-août 2006, le tonnage de cannes broyées progresse (415 506 tonnes de cannes) mais reste inférieur à celui de 2005 à la même période (-28,42 %) compte tenu du décalage du début de la coupe.

La richesse cumulée est de 13,00. Elle est légèrement inférieure à celle de 2005 à la même période mais reste supérieure à la moyenne décennale (12,96).

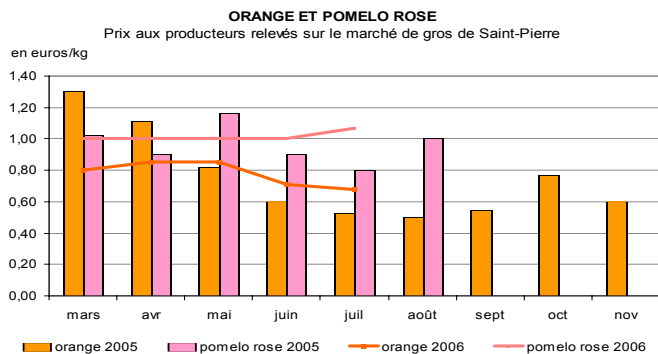


Source : CTICS/DAF

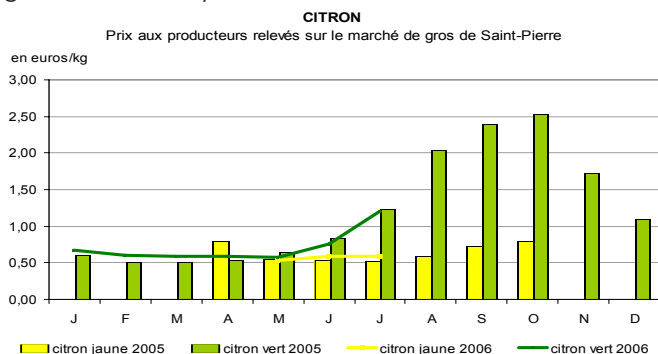
RAPPEL DE LA CAMPAGNE CANNE 2005

Résultats 2005 : 1 801 306 tonnes
Dates de début de campagne : 28 juin pour Bois Rouge et 12 juillet pour le Gol
Mini : campagne 1998 avec 1 676 000 tonnes
Maxi : campagne 2004 avec 1 969 000 tonnes

FRUITS : SPECIAL AGRUMES



Même si le début de campagne semblait moins prometteur avec un prix bas dès son arrivée sur le marché, le cours à la production de l'**orange** se maintient jusqu'à aujourd'hui. Notre fruit est présent dans les grandes surfaces et tient une bonne place notamment face à son homologue importé d'Egypte. Le prix au détail du fruit réunionnais est même légèrement supérieur. Le **pomelo rose** trouve quant à lui difficilement sa place face à l'importation en provenance d'Israël et d'Afrique du Sud dont les prix au détail sont à peu près stables toute l'année à 2,20 euros le kilo. Le produit pays est proposé à un prix plus bas (1 euro le kilo sur le marché de gros ; 1,33 euro le kilo sur les marchés forains et 2,00 euros le kilo en grandes surfaces).

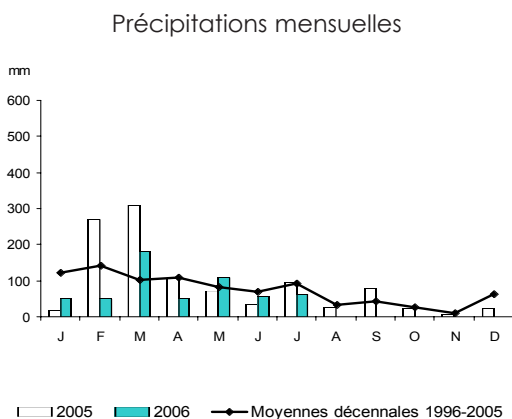


Pour plus de renseignements, SNM : 02 62 33 36 29

Météorologie

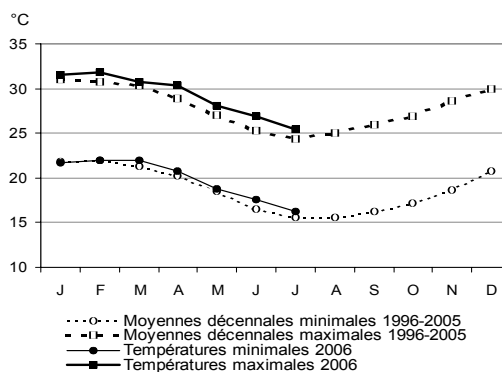
Les précipitations du mois de juillet pour la stations Ligne-Paradis sont inférieures à celles observées à la même période en 2005 et aux moyennes décennales.

On note une baisse des températures (mini et maxi) qui confirme l'arrivée de l'hiver austral. Cependant, les températures restent supérieures aux normales saisonnières depuis le début de l'année.



Station Ligne-Paradis (Saint-Pierre)

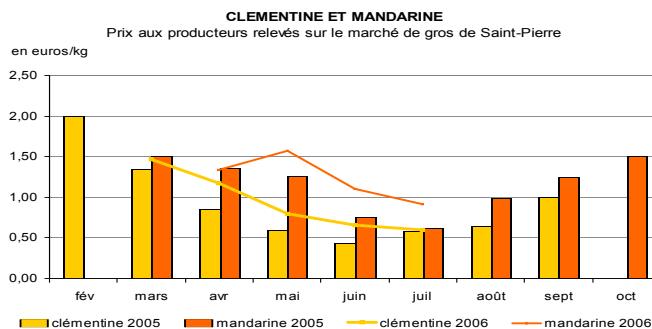
Températures moyennes mensuelles



Source : METEO FRANCE

La campagne 2006 ressemble fort à celle de 2005 pour le **citron**. On note peu de variation de prix sur le marché de production et une remontée habituelle des cours pour le citron vert en ce début d'hiver austral. Ce fruit est généralement vendu à la pièce sur nos marchés forains entre 0,16 et 0,32 euro suivant la saison. Ce prix varie peu d'une année à l'autre.

Nous trouvons toute l'année du citron jaune d'importation en provenance d'Afrique du Sud, d'Israël et d'Espagne.



La clémentine et la mandarine sont arrivées plus tard cette année, sans l'effet "début de saison" observé en février-mars 2005 (prix élevés). Le cours à la production de la **clémentine** chute vite en restant toutefois bien au-dessus de celui de l'année 2005. En avril et mai, la production est forte et la crainte d'une saison courte est dans les esprits sans que ce soit avéré.

La concurrence est forte pour les agrumes

La **mandarine** arrive timidement face à la clémentine, les cours tentent une remontée en mai, mais la demande n'est pas très importante et la pression de l'importation est trop forte pour un fruit très concurrencé là aussi par l'Afrique du Sud et Israël.

Source : DAF



DIRECTION DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
Service de l'Information Statistique, Economique et Géographique

Parc de la Providence 97489 SAINT DENIS CEDEX
Tél. : 02 62 30 88 11 Fax : 02 62 30 89 93

Directeur de la publication : Michel SINOIR
Rédacteur : Richard FEULLADE
Composition et impression : SISEG
Dépôt légal : à parution
ISBN : 2-11-090743-6